



AVENANT DE QUALIFICATION « ECOGESTES »

1 - DEFINITION

- Cette démarche « écogestes » Gîtes de France permet de diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement, d'améliorer le cadre de vie et de réduire les consommations énergétiques. Elle vise, par l'exemple, à la fois à sensibiliser notre clientèle et à lui faire respecter les écogestes.
- Un écogeste est un geste, souvent simple et quotidien, que chacun de nous peut faire, dans le but de réduire les consommations énergétiques et de préserver l'environnement.
- Cet avenant de qualification s'adresse à toutes les catégories d'hébergements labellisés Gîtes de France. Il comprend une grille d'évaluation de 46 critères (23 critères principaux et 23 critères optionnels) dont l'adhérent doit valider, *a minima*, 25 critères dont 8 obligatoires et non compensables.
- Une fois validés par le relais départemental, ces critères définissent les engagements que l'adhérent s'oblige à respecter dans l'hébergement et son environnement immédiat.

2 – BUT

- Diminuer l'impact de l'activité touristique sur l'environnement par des gestes simples
- Développer le tourisme écoresponsable
- Valoriser l'hébergement pour une clientèle de plus en plus soucieuse des écogestes
- Réduire les consommations énergétiques
- Anticiper sur des réglementations qui s'imposeront un jour à tous

3 – LE PROPRIETAIRE

- Il s'engage à sensibiliser la clientèle en expliquant la démarche globale, en mettant à sa disposition toute information en la matière fournie par son relais, ainsi que les écogestes utilisables par son hôte durant le séjour.
- Il s'engage également à présenter sa propre démarche écocitoyenne,
- Le propriétaire s'engage à maintenir en état et à utiliser les « écogestes » qui ont été validés par son relais départemental, et qui figurent sur la grille de qualification obligatoirement annexée au présent document.

4 - ENGAGEMENT

Mme, Mr :

Hébergement n° :

Situé :

Déclare avoir pris connaissance du présent avenant de qualification et s'engage à le mettre en application.

Cachet de l'antenne départementale

Signature précédée de la mention

Fait à, le

" Lu et approuvé"

23 critères principaux :

	OUI	NON
Avez-vous des thermostats sur les éléments individuels de chauffage ?		
Faites-vous un entretien annuel de votre chaudière ? <i>(Si présence d'une chaudière)</i>		
Y-a-t-il un système de régulation générale du chauffage ?		
50% des ampoules sont-elles de classe énergétique A ou A+, ou utilisez-vous des technologies LED ?	obligatoire	
Avez-vous installé des multiprises avec interrupteur afin de couper les veilles des équipements ?		
En matière d'éclairage, utilisez-vous des interrupteurs crépusculaires en extérieur et/ou des détecteurs de présence en intérieur et/ou des minuteries dans les espaces communs ?		
Pour tout achat de nouvel équipement, vous ne choisissez que l'étiquette énergie classe A à minima	obligatoire	
Avez-vous installé des réducteurs d'eau et/ou des mousseurs sur tous les robinets (sauf arrosage extérieur)	obligatoire	
Les WC sont-ils équipés d'un mécanisme de chasse à double poussoir ou d'une chasse d'eau inférieure à 6L ?	obligatoire	
L'ensemble des produits d'entretien fournis dans l'hébergement est-il biodégradable éco-labellisé ?	obligatoire	
Utilisez-vous des papiers éco-labellisés NF environnement ou issu des forêts éco-gérées labellisées PEFC (minimum 50%) pour votre communication ? <i>(preuve d'impression à fournir sur demande)</i>		
Avez-vous installé des poubelles spécifiques au tri sélectif ? <i>(Si le tri ne fait pas l'objet d'un ramassage spécifique sur la commune, le propriétaire s'engage à apporter les déchets aux points de collecte. A défaut, il doit informer la collectivité locale de cette absence)</i>	obligatoire	
Collectez-vous et retournez-vous les déchets dangereux (huiles, cartouches d'encre, piles, etc...) ?		
Développez-vous un système de compost ?		
Favorisez-vous les espèces végétales économes en eau et adaptées au climat local ?		
Utilisez-vous uniquement des produits naturels pour le traitement des plantes et avez-vous banni toute utilisation d'engrais chimiques ?		
Arrosez-vous uniquement entre 18h00 et 07h00 en période de forte chaleur ? <i>(Un programmeur est demandé en cas d'arrosage automatique)</i>		
Achetez-vous des produits frais et de saison sur les marchés locaux ou auprès de producteurs de proximité (circuits courts) ?		
Achetez-vous des produits issus de l'agriculture biologique ? <i>(Locaux si possible)</i>		
Achetez-vous des produits labellisés "commerce équitable" ? <i>(En l'absence de produits locaux)</i>		
Mettez-vous à disposition une plaquette propre à la structure pour informer vos hôtes et/ou partenaires de vos engagements en faveur du tourisme durable ? <i>(Une fois la qualification obtenue)</i>	obligatoire	
Faites-vous la promotion des moyens de locomotion doux : vélos, pédestres, transports en commun... <i>(En fournissant également les informations nécessaires concernant ces moyens)</i>		
Mettez-vous à disposition des touristes de la documentation sur des sites et prestataires ayant une thématique développement durable ?	obligatoire	

23 critères optionnels :

	OUI	NON
Votre structure est-elle construite à base d'éco-matériaux ?		
Privilégiez-vous les achats de nouveaux matériels (mobilier, ameublement) labellisés (FSC, etc...) ou de production et savoir-faire locaux ?		
Votre bâtiment est-il d'une conception adaptée conduisant à la réduction des besoins de chaleur et de froid (architecture bioclimatique, exposition privilégiée, valorisation des ouvertures naturelles,...) ?		
Existe-t-il un système d'arrêt automatique du chauffage à l'ouverture des fenêtres (chauffage électrique) ?		
Le chauffage et/ou l'eau chaude proviennent-ils d'énergies renouvelables ?		
Avez-vous une production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ?		
Avez-vous fait le choix d'un véhicule électrique ou consommant moins de 105g de CO2 au km ?		
Avez-vous mis en place des dispositifs visant la réduction des délais d'attente de l'arrivée d'eau chaude lors des puisages et/ou une isolation des tuyauteries ?		
L'installation sanitaire est-elle équipée de mitigeurs thermostatiques ?		
L'hébergement est-il équipé de toilettes sèches ?		
Favorisez-vous la correspondance électronique plutôt que l'envoi de brochures ?		
Utilisez-vous des éco-recharges pour les produits d'entretien, lessive, assouplissant, produits cosmétiques, savon et produits concentrés et de préférence des produits rechargeables ? <i>(Les articles de toilettes jetables (non rechargeables) tels que les shampoings et savons, de même que d'autres produits jetables (non réutilisables) ne doivent pas être utilisés)</i>		
Privilégiez-vous l'achat en vrac pour les fruits, légumes, pâtes, riz, café...et les conditionnements simples ? <i>(Sauf obligation légale, aucune portion individuelle préemballée ne sera présentée)</i>		
Réduisez-vous le volume des déchets par compactage ?		
Avez-vous mis un autocollant "stop-pub" sur votre boîte à lettre pour limiter la publicité ?		
Utilisez-vous un système de paillage/écorce pour maintenir l'humidité des espaces verts ?		
Valorisez-vous le compost pour vos plantations ?		
Récupérez-vous l'eau de pluie pour l'arrosage ?		
Incitez-vous vos hôtes à pratiquer des activités locales et à découvrir le patrimoine local ?		
Référenciez-vous les prestataires engagés au respect de l'environnement et/ou au développement durable ?		
Proposez-vous à vos hôtes des activités sur le thème du développement durable, de la nature, de l'environnement ?		
Mettez-vous à disposition des hôtes des sacs réutilisables et/ou des paniers pour les courses ?		
Avez-vous mis en place des moyens de limitation des nuisances sonores dans votre hébergement (appareils silencieux, patins sous les chaises, comportement courtois pour les activités de tonte et autres...) ?		